



24<sup>ème</sup> tir du Diable

Mollens



Le mardi 31 mai de 17h à 21h

Le jeudi 02 juin de 17h à 21h

Le vendredi 03 juin de 15h00 à 20h00

Le samedi 04 juin de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00



## **1. Principes.**

En prenant part au tir du Diable chaque participant admet les dispositions de ce plan de tir.

## **2. Durée, heures de tir et ouverture du bureau.**

Le tir aura lieu les 31 mai – 2 - 3 - 4 juin 2022

et au stand de Mollens.

Le stand sera ouvert :

Le mardi 31 mai de 17h à 21h

Le jeudi 02 juin de 17h à 21h

Le vendredi 03 juin de 15h00 à 20h00

Le samedi 04 juin de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

En cas d'affluence, les horaires peuvent être modifiés. Le bureau sera ouvert 30 minutes avant le début des tirs et il ne sera plus délivré de livrets et munitions 30 minutes avant la fin des tirs.

## **3. Catégorie d'armes**

Cat A : armes standard et armes libres.

Cat D : F57.03 / Mq.

Cat E : F90 / F57.02.

## **4. Catégories des groupes et positions.**

Cat A : Toutes les armes

Cat D : toutes les armes d'ordonnance.

Cat E : F90 / F57.02.

**Positions :** Fusil standard, couché sans appuis. Arme libre, pas couché. Fusils d'assaut, sur bipieds. Mousqueton, couché, sans appui, appuyé ou sur bipieds. Les vétérans peuvent tirer avec l'arme libre en position couchée, bras franc. Les seniors-vétérans peuvent tirer appuyés.

## **5. Inscriptions.**

Les sociétés affiliées à la FST peuvent inscrire un nombre illimité de groupes formés de 5 tireurs à 300m.

Les inscriptions sont à adresser à Sylvie Moret/ Rte de l'Isle 29/1148 Villars-Bozon ou [tir.mollens.vd@gmail.com](mailto:tir.mollens.vd@gmail.com) **jusqu'au 27 mai 2022** au moyen de la formule idoine.

Les tireurs individuels sont admis.

Les finances individuelles et de groupes seront versées au compte Banque Raiffeisen du Mont-Tendre / 1147 Montricher au n° IBAN : CH 79 8080 8006 1136 4736 4 Société de Tir p.a. Olivier Buchet, Rue Bas du Rossé 2, 1163 Etoy.

## **6. Réservations.**

Il ne sera pas établi de rangeurs. Afin d'éviter la sur-affluence, une inscription par demi-journée et par société est toutefois demandée.



## **7. Mutation.**

En cas d'empêchement, un tireur inscrit peut être remplacé par un membre de la même société, mais il devra être annoncé avant que le premier tireur du groupe n'ait commencé à tirer.

Pour la gestion de  
votre fête de tir... SoMaTir

021 884 42 05  
info-s@solbes.ch  
<http://info-s.solbes.ch>



## **8. Proclamation des résultats et distribution des prix.**

Les distinctions et répartitions immédiates sont remises le jour même, en présentant les feuilles de stand au bureau. Les autres répartitions et le palmarès seront expédiés directement aux sociétés participantes.

## **9. Nombre de cibles et marquage.**

4 cibles électroniques à 300m, système TG3002, conformes aux règles de la FST.

## **10. Livret de tir.**

Il est obligatoire pour tous les participants (prix Fr. 7.00).

## **11. Munition.**

Seule est admise la munition d'ordonnance délivrée par l'organisateur.  
La munition est délivrée et tirée sur place. Les douilles restent propriété de la société de tir.

## **12. Armes.**

Elles devront être conformes aux « Dispositions techniques pour fusil » ainsi qu'au « Catalogue des moyens auxiliaires (Form. 27.132 SIHSSM). Il est interdit de transporter au stand ou de laisser au râtelier une arme chargée. Le tireur sera rendu responsable civilement et pénalement des conséquences résultant de l'inobservation de cette disposition. L'organisation décline toute responsabilité pour les armes et le matériel endommagés ou perdus. Le tireur supporte les dérangements survenant à son arme, à l'exception de ruptures de matériel liés aux installations de tir. En outre, seules les armes citées aux points 3 et 4 sont autorisées.

## **13. Déroulement et règles de tir.**

Les règles de tir de la Fédération Suisse des Tireurs sont affichées au stand et font foi. Un tireur ne peut tirer que sous son propre nom. Le tireur est seul responsable de l'inscription correcte de ses résultats, ce qu'il atteste en signant la feuille de stand immédiatement après le tir. Seuls les moniteurs de tir sont autorisés à faire des corrections, et elles doivent être visées par leurs auteurs. Les réclamations doivent être faites immédiatement au chef de stand. Le droit de recours à la Commission disciplinaire et de recours de la FST est réservée (Règlement 1.31.00 du 28.08.2001)

## **14. Dispositions finales.**

Tout tireur prenant part au tir, accepte les dispositions du plan de tir. L'organisation se réserve la

possibilité de compléter au besoin les présentes dispositions par affiches au stand. Les cas non prévus par ces dispositions seront réglés par le Comité d'organisation.



## Soirée pizza 04.06.2022

19h apéro offert  
20h Pizza Party

Sur place ou à l'emporter  
Inscription jusqu'au 01.06.2022  
au 079/310.77.31

### Cible EXERCICE

**Armes :** Selon points 3-4 ci-dessus.

**Champ des points :** Cible A, 1 m divisé en 5 ou 10 cercles.

**Nombre de coups :** 5, coups par coup, interruption à volonté.

**Prix de la passe :** Fr. 5.00 (Fr. 3.25 la passe et 1.75 la munition).

**Distinction :** Aucune.

**Répartition :** Aucune

**Dispo spéciales :** Nombre de passes illimitées.

### Cible ESSALITIENNE

**Armes :** Selon points 3-4 ci-dessus.

**Champ des points :** Cible A, 1 m. divisée en 100 cercles.

**Nombre de coups :** 8 dont 5 coups par coup et 3 en 1 minute dès le premier coup.

**Nombre de tireurs :** 5 tireurs par groupe.

**Prix de la passe :** Fr.40.00 par groupe et Fr. 19.00 par tireur (Fr. 16.20 la passe et 2.80 la munition).

**Prix en Nature ou carte-couronne Fr. 12.00 ou Fr. 15.00**

Catégorie A : 705 points et plus

700 points et plus pour U21 et V

695 points et plus pour U17 et SV

Catégorie D 675 pts et plus

670 pts et plus pour U21 et V

665 pts et plus pour U17 et SV

Catégorie E: 655 points et plus

650 points et plus pour U21 et V

645 points et plus pour U17 et SV

## Massothérapie

Thérapeute Nancy Moret  
Agréée ASCA

079 951 08 23  
moret.therapies@gmail.com

## Réflexothérapie

Thérapeute Sylvie Moret  
Agréée ASCA

079 467 68 49  
sylvie.moret32@gmail.com

Route de L'Isle 29 - 1148 Villars-Bozon

### Répartition :

100% du produit de la finance d'inscription des groupes, au 60% des groupes classés de même catégorie. Premier prix minimum FR. 160.00, dernier prix minimum Fr. 20.00.

**Classement** : Deux classements pour les catégories A et D/E (selon point 3 des dispositions générales) au total des 5 tireurs, appui par les meilleurs résultats individuels, puis par les meilleurs coups de tout le groupe.

### Cible DIABLOTINS

**Armes** : Selon points 3-4 ci-dessus.

**Champ des points** : Cible A, 1 m. divisée en 10 cercles.

**Nombre de coups** : 6, coups par coup, sans interruption.

**Prix de la passe** : Fr. 18.00 (Fr. 15.90 la passe et 2.10 la munition)

**Distinction** : Aucune.

Répartition :	Catégorie A	Catégorie D	Catégorie E
60 points	Frs. 100.00	Frs. 100.00	Frs. 100.00
59 points	Frs. 50.00	Frs. 60.00	Frs. 70.00
58 points	Frs. 30.00	Frs. 40.00	Frs. 50.00
57 points	Frs. 20.00	Frs. 30.00	Frs. 40.00
56 points	Frs. 10.00	Frs. 20.00	Frs. 30.00
55 points	Frs. 5.00	Frs. 15.00	Frs. 25.00
54 points		Frs. 10.00	Frs. 20.00
53 points		Frs. 5.00	Frs. 15.00
52 points			Frs. 8.00
51 points			Frs. 5.00

**Dispo spéciales** : Si le remboursement immédiat n'atteint pas le 60% du produit des passes, la différence sera utilisée pour améliorer les prix du concours de groupes. Le paiement de la répartition immédiate aura lieu pendant la durée du tir. Les demandes ultérieures ne seront pas prises en considération.

### Cible Mitcha Boû

**Armes** : Selon points 3-4 ci-dessus.

**Champ des points** : Cible A, 1 m. divisée en 100 cercles.

**Nombre de coups** : 5 coups par coup sans interruption

**Prix de la passe** : Fr.18.- par tireur (Fr. 16.25 la passe et 1.75 la munition).

**Prix en Nature ou carte-couronne Fr. 12.00 ou Fr. 15.00**

Cat A :	A :	450	U21 + V :	440	U17 + SV :	435
Cat D :	A :	425	U21 + V :	415	U17 + SV :	410
Cat E :	A :	405	U21 + V :	395	U17 + SV :	390

**Classements** : Les 3 premiers des catégories A, D et E, classements à l'addition du total des passes « Diablotins », 10% de « Essalitiene » et 10% de « Mitcha Boû » appui par la passe groupe, puis par la passe Mitcha Boû puis par l'âge le plus élevé.

Aux 3 premiers classés : 1er Frs 80.- / 2è Frs 60.- / 3è Frs 40.-

Mollens, le 19.03.2022

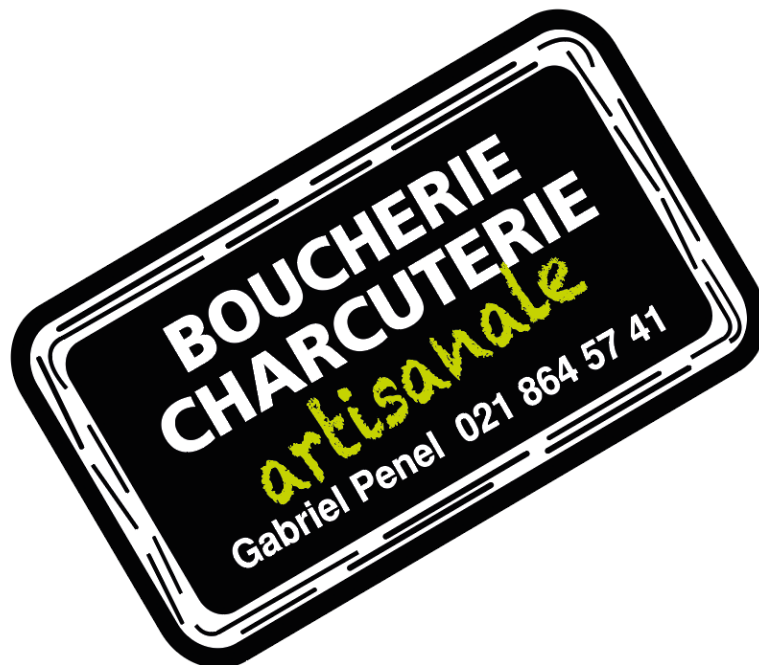
Le président : Olivier Wacht

La secrétaire : Sylvie Moret

**SOCIETE VAUDOISE DES CARABINIERS**

*Approbation du plan de tir : le 04.04.2022*

*Le chef de la division fusil: Gilbert Hédiguer*



La société remercie chaleureusement tous les donateurs ainsi que tous les annonceurs pour leur soutien.

N'hésitez pas à aller les trouver, ils méritent toute votre confiance.